Universitätsbibliothek Frankfurt a.M.
SF 71 215

Trente-deuxième Année. — Supplément hebdomadaire illustré : LA CROIX DE LORRAINE. — N° 21. — Lundi 26 Janvier 1914

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS
Ville de Metz :
Trois mois . . . . . 3,30 M.
Alsace-Lorraine, Allemagne :
Trois mois . . . . . 3,32 M.
France :
Un an . . . . . 36 fr.
Six mois . . . . . 18 »
Trois mois . . . . . 10 »
En vente à PARIS
A la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.

Le Lorrain

Rédaction et Administration :
18, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 31

ANNONCES
La petite ligne . . . . . 20 Pf.
RÉCLAMES
La ligne . . . . . 50 Pf.
Les annonces sont reçues aux bureaux du journal
14, rue des Clercs, à Metz
et dans toutes les Agences à l'étranger

En raison de l'anniversaire de naissance de S. M. l'Empereur, le prochain numéro du journal ne paraîtra que mercredi matin.

Lettre de France

UNE RÉCEPTION ACADÉMIQUE

Paris, 24 janvier.

Suivant une vieille formule, qui ne se justifie pas toujours aussi bien qu'en l'occurrence, nous avons eu, jeudi dernier, une grande solennité académique.

Rarement réception avait été attendue avec une plus sincère impatience, avec une curiosité de meilleur aloi. Le nom du récipiendaire, M. Emile Boutroux, ainsi que celui de son introducteur dans l'illustre Compagnie, M. Paul Bourget, avaient, depuis longtemps déjà, préparé le succès de cette journée. Bien mieux encore, le nom du grand soldat français, le général Langlois, qui fut le prédécesseur glorieux et vénéré du nouvel immortel sous la Coupole et qui allait être loué par son remplaçant, ajoutait je ne sais quelle grandeur héroïque à cette fête intellectuelle et mondaine.

En dépit du froid rigoureux qui ne nous épargne pas davantage que vous-mêmes, mes chers lecteurs, mais qui nous procure, à nous autres Parisiens, peu accoutumés à ce régime boréal, une surprise voisine de l'indignation, en dépit de ce froid, jeudi, dès dix heures du matin — c'est-à-dire deux heures avant l'ouverture des portes du palais — on pouvait voir une foule curieusement composite faisant queue devant la grille de l'Institut. Or, quand on s'est senti tirer les oreilles et tordre le nez — jusqu'au rouge vif — par la bise, une seule fois dans sa vie, le long des berges de la Seine, on est forcé de reconnaître que la patience dont faisaient preuve tous ces braves gens, par quelques degrés au-dessous de zéro, était vraiment un hommage incomparable rendu au nouvel académicien, M. Boutroux.

Vus de l'autre rive du fleuve, quand on arrivait soi-même en toute hâte pour prendre rang à leur suite, ils avaient l'air d'une théorie de mendiants attendant leur tour à la porte d'une soupe populaire. Mais, en approchant, on se rendait bien vite compte de la grossière erreur commise. Il y avait là, à côté de valets de chambre grelottant pour le compte de leur maîtresse, bien décidées elles-mêmes à n'apparaître qu'au premier coup de midi, un certain nombre de zibelines et de civettes qui situaient à un fort joli degré sur l'échelle sociale leurs propriétaires, des hommes de lettres notoires, des professeurs réputés, des chanoines et des officiers, en un mot l'élite de ce qu'on est convenu d'appeler « le Tout-Paris ».

LA SALLE

Quand les portes s'ouvrirent enfin, il y avait bien *des doigts gourds, des nez violets et des pieds transis*. Mais le plaisir attendu atténuait la véritable souffrance éprouvée, souffrance qui, en toute autre circonstance, n'eût pas manqué de faire crier les femmes et grommeler les hommes. Avant même d'être assis dans les tribunes, installé tant mal que bien — plutôt mal d'ailleurs, car il y a une telle affluence aux réceptions académiques qu'on dispose en général d'une place pour trois ou quatre — chacun regardait la salle pour reconnaître des visages familiers, c'est-à-dire vulgarisés, répandus par les clichés des revues et journaux illustrés.

Une lumière crue tombait de la coupole sur les toilettes élégantes des femmes. Les monocles des hommes fouillaient l'hémicycle, à demi rempli dans les travées basses réservées pour les familles des immortels. Une discrète agitation, bruit de voix atténuées et de bancs remués, — celle que l'on entend dans une église, au moment où monte en chaire un prédicateur fameux — dominait l'assemblée. Et, pour mieux parfaire l'illusion, un rayon de soleil éclairait à ce moment les deux statues des prélats jadis académiciens, Bossuet et Fénelon, qui semblent les patrons augustes de ces offices célébrés dans ce Temple unique de la gloire.

Au moment même où la vieille horloge du Palais Mazarin sonna son coup d'une heure, soc comme un ordre ou comme un protocole, les membres de l'Institut firent leur entrée par la porte taillée à cet effet dans le mur fermant l'hémicycle. Petite porte menue, discrète, presque étroite, qui déconcerte, au premier instant, lorsqu'on la considère, qui semble manquer de cette grandeur convenant à des personnages aussi illustres que des académiciens. Mais, lorsqu'on réfléchit, son exiguïté même lui donne une majesté comparable seulement à ces portes immenses des mosquées de Grenade ou de Cordoue : elle est le symbole même des efforts qu'il faut faire pour la franchir et pénétrer dans cette assemblée unique au monde. *Non cuivis homini contingit adire Corinthum*, disait le vieil Horace. Considérée de la sorte, elle paraît aussi imposante que les arcs de triomphe les plus élevées.

Quelques habits verts seulement : le directeur — qui est pour aujourd'hui M. Paul Bourget — le chancelier gardien du sceau de la compagnie et le secrétaire perpétuel, M. Etienne Lamy. Le nouvel élu, M. Boutroux, élancé, porte, avec une allure martiale, comme il convient à l'héritier d'un général, « la tenue ». Avec la mouche, un visage sévère, tanné, raviné, ce philosophe a davantage l'aspect d'un divisionnaire que d'un métaphysicien. Ses parrains eux aussi, MM. Ribot et Lavisse, ainsi que les secrétaires perpétuels des autres sections de l'Institut de France ont passé, selon la tradition, l'uniforme. M. Lavisse porte pour la première fois le grand cordon, en sautoir, sous l'habit.

Les yeux des assistants fouillaient les groupes d'immortels gagnant leur place pour y découvrir le président de la République. En dépit de ses goûts démocratiques notre France a toujours de la peine à concevoir la simplicité : elle ne conçoit pas aisément qu'un chef de l'Etat puisse paraître en un lieu quelconque sans pompe — j'allais écrire sans majesté. Cependant, — la chose est de tradition à l'Académie qui a compté dans son sein des princes royaux et ecclésiastiques — M. Raymond Poincaré, cousin du nouvel élu, entrait en causant familièrement avec MM. Maurice Barrès et Frédéric Masson, et il s'assit au premier banc, entre ses deux confrères et amis.

L'assemblée, dominée par ce sentiment que je viens de vous esquisser, applaudit à l'entrée du Président, ce qui est fort louable, eu égard aux sympathies que mérite M. Poincaré, mais une grave hérésie en matière de protocole académique. L'égalité est le premier principe de cette assemblée que l'on représente si souvent comme excessivement conservatrice.

LES DISCOURS

Comme pour faire provision de silence — ce qui est malaisé, en ce temps de rhumes — chacun toussa à ce moment ou se moucha. Puis, comme disait Virgile, tous se turent et devinrent tout ouïe.

Ce fut, selon la coutume, M. Boutroux qui prit le premier la parole. Avant d'être loué lui-même, le grand philosophe avait à louer son prédécesseur, le général Hippolyte Langlois, l'un des Quarante, ancien membre du Conseil supérieur de la guerre, ancien commandant du 20e corps d'armée, sénateur de Meurthe-et-Moselle, fondateur de la *Revue militaire générale*.

La tâche, parfaitement belle en soi, pouvait sembler malaisée à remplir pour un homme ayant dédié son existence aux spéculations métaphysiques. Un abîme paraissait séparer les préoccupations des deux écrivains, l'auteur de *L'Artillerie de campagne en liaison avec les autres armes* et l'auteur de *L'Essai sur la contingence des lois de la nature*. L'un et l'autre pouvaient être au premier rang de leur spécialité, mais demander à un esprit qui a passé sa vie à réfléchir sur l'absolu de parler des conditions actuelles de la guerre, la chose avait tout l'air d'une gageure.

Et, en effet, en tout autre pays qu'en France je crois bien qu'il en serait ainsi. Mais c'est une des plus belles vertus intellectuelles de notre élite que de posséder une culture générale assez vaste pour pouvoir s'élever au-dessus des sujets habituels de son étude et raisonner congrûment de toutes les grandes questions intéressant l'âme d'un peuple. Au reste l'Académie française a l'habitude d'imposer pareil tour de force à ceux qu'elle choisit : il suffit pour se rendre compte de la vérité de cette assertion de feuilleter la collection des discours académiques. Il est très rare qu'un romancier ait pour successeur un autre romancier, un prélat un autre prélat, etc.

Jamais on n'eut davantage le sentiment de cette supériorité des élites françaises qu'en écoutant l'admirable discours de M. Boutroux. L'auteur de *Science et Religion* célébra le général Langlois comme je suis bien assuré, moi qui l'ai connu, qu'il eût voulu l'être. A la fois précis — raisonnant en « honnête homme » des choses de la guerre — et « rayonnant », M. Boutroux peignit par son œuvre le grand tacticien et sut dégager en moraliste la belle et forte leçon d'énergie, d'espérance françaises qui s'en dégage.

Il le montra, jeune officier douloureusement atteint par nos défaites, ayant assisté à Wœrth, été enfermé dans Metz, convaincu que nous n'avions pas été vaincus par la qualité des hommes mais par l'infériorité de nos connaissances militaires ; il cita ces lignes émouvantes que le grand disparu écrivait précisément à l'occasion de la bataille de Wœrth : « En suivant dans ses détails cette lutte émouvante de l'infanterie française seule aux prises avec un ennemi très supérieur en nombre, écrasée par une artillerie puissante dont rien ne peut la débarrasser, on est saisi d'orgueil et d'admiration pour le passé, d'un sentiment de confiance absolue pour l'avenir. De telles troupes bien commandées sont capables de tout. »

« Bien commandées », tout était là en effet. Et M. Boutroux nous montre le capitaine Langlois constituant peu à peu sa doctrine, ayant — comme cela est arrivé à son émule et ami, le général Bonnal — ayant à lutter contre la routine et le doute qui naît des défaites, risquant son avenir pour faire triompher ses idées tactiques, finissant après avoir été considéré comme un esprit dangereux par devenir le maître de stratégie de toutes les jeunes générations d'officiers, atteignant aux suprêmes honneurs de la hiérarchie militaire et pouvant écrire au soir de sa vie laborieuse et bienfaisante ces phrases que devraient connaître tous les Français, car sous la plume de ce chef elles ont une importance incomparable : « Le jour où l'armée devra répondre à l'appel de la patrie en danger, calme, fière, consciente de sa force, sûre d'elle-même elle se dressera et hardiment pourra dire : « Je suis prête. »

Il faudrait tout reprendre dans le discours de ce philosophe éminent et de ce grand patriote qu'est M. Boutroux ; je veux au moins citer encore le portrait qu'il trace de l'officier français : « L'officier français, s'il garde son caractère, n'aura nul goût pour cette morgue insolente qui tient l'intérieur à distance, lui signifie qu'il est d'une autre race et ne daigne attendre de lui qu'un respect extérieur et une obéissance passive. Jadis, le roi de France tenait son palais ouvert à tout venant, et disait : « Vous savez que chacun a loi d'entrer qui veut. » L'âme française n'a pas changé ; un chef, c'est un père, c'est un homme simple, accessible et bon qui, en parlant à ses subordonnés, met son cœur dans cette appellation familière : Mes enfants ! »

Et traçant la psychologie du chef, M. Boutroux reprenant les idées du général Langlois montre que celui-là doit être au-dessus et en dehors des partis politiques qui est soldat. Mais, « qui commandera le chef ? » Et reprenant le mot du philosophe grec, le nouvel élu répond par ce simple mot que beaucoup pourraient méditer avec profit : « La loi ».

Nul n'était mieux qualifié pour répondre à l'auteur des *Questions de morale et d'éducation* que l'écrivain puissant du *Disciple*. M. Bourget qui est un des meilleurs romanciers de la génération précédente est avant tout un philosophe et l'on a souvent remarqué à son propos qu'il eût pu, s'il l'eût voulu, suivre la voie des Taine, des Ribot et des Lachelier.

Aussi sa réponse au discours de M. Boutroux fut-elle telle qu'elle devait être et non seulement l'auteur du beau livre sur *Pascal* fut loué par un de ses pairs, mais ces pages sont mieux et plus qu'une œuvre de circonstance. Une fois de plus, usant d'une méthode qu'il a si merveilleusement utilisée dans ses *Essais de psychologie contemporaine*, M. Bourget montra quelle répercussion avait exercée l'œuvre du nouvel académicien sur les générations nouvelles.

Quand M. Boutroux commença son œuvre, c'étaient les théories de Taine et de Renan qui triomphaient en France. La science, qui avait d'ailleurs réalisé de merveilleux progrès au cours du siècle, avait enivré philosophes et savants. Elle devait suffire à tout expliquer et le mystère, domaine jusqu'alors réservé à la religion, disparaissait. Les forces de la nature suffisaient à expliquer l'origine de toutes choses.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ? s'est demandé M. Bourget, et il montre la désillusion, la faillite de ces théories. Il rend les justices nécessaires à M. Boutroux, qui le premier s'est insurgé dans sa thèse de doctorat, si profonde, *la Contingence des lois de la nature*, contre ce matérialisme qui n'est pas vérifié et qui nuit à la science elle-même — ou plutôt aux sciences, car la science n'existe pas.

« De quel droit, dit M. Bourget, nous amputer au nom des sciences de toute notre tradition philosophique et religieuse, alors que ces sciences et cette tradition ne fonctionnent pas dans le même champ ? Vous aviez trouvé la formule de conciliation qui vous permettait de tout sauver de notre double héritage. Vous nous invitiez non pas à rejeter les sciences, mais à mesurer leur portée, non pas à proclamer leur faillite, mais à dresser leur bilan ; non pas à renier l'intelligence, mais à l'enrichir, en rendant leur place à côté des puissances de science aux puissances de sentiment... Ça été le travail de votre maturité de préciser, de promouvoir cette doctrine. »

Nous pouvons donc faire à notre tour, à l'exemple de M. Bourget, le bilan des états d'esprit français que révèle une si belle journée. L'armée louée, le sentiment de l'au-delà justifié, ces idées, ces institutions qui représentent le meilleur de la tradition française rétablies dans leurs droits séculaires par la plus haute autorité morale de notre pays, l'Académie, voilà un indice nouveau de cette renaissance française indiscutable dont je vous ai déjà si souvent entretenus, mes chers lecteurs.

BUNCH.

La Journée

Les nouveaux débats qui ont eu lieu au **Reichstag** sur l'**affaire de Saverne** n'ont eu pour résultat qu'une vague promesse du Chancelier au sujet de la réglementation du pouvoir d'intervention de la force armée. Samedi les cinq motions n'ont donné lieu qu'à un bref débat. Aucun membre du gouvernement n'assistait à la séance. Le Reichstag s'est livré à une petite manifestation en levant la séance au bout de peu de temps. L'**Alsace-Lorraine** n'a pas lieu de se féliciter de la façon dont se termine l'affaire de Saverne.

*

M. Barthou vient de prononcer à Bordeaux un discours qui est une critique courageuse de la politique du cabinet Doumergue, qui a dû adhérer à la loi de trois ans et ne pourrait, sans scandale, favoriser aux élections l'avènement de députés hostiles à cette loi.

*

Le **onzième congrès national du parti socialiste français** (section française de l'internationale ouvrière) a été ouvert hier à Amiens. M. Lecointe, député de la Somme, a souhaité la bienvenue aux congressistes. Le délégué allemand Müller a apporté le salut de la social-démocratie.

*

Les **milieux gouvernementaux hongrois** déclarent que les nouvelles scènes regrettables qui se sont déroulées à la Chambre ont été voulues et préparées. L'opposition, par ces tumultes et ces scandales, cherche à empêcher à tout prix et par tous les moyens le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité au Parlement.

*

Répondant à la dernière note des puissances, le **gouvernement britannique** propose que toutes les puissances intéressées communiquent simultanément à Athènes et à Constantinople les décisions déjà prises au sujet de la **frontière d'Epire**, du retrait des troupes grecques et du statut futur des **Iles de la mer Egée**.

*

Le **prince héritier Alexandre de Serbie**, qui va assister à Saint Pétersbourg au baptême du fils de la princesse Hélène, fille du roi Pierre, est accompagné par M. Pachitch, président du Conseil, et par le chef de la section politique aux affaires étrangères.

*

En **Roumanie**, le président du Conseil a donné hier lecture au Sénat roumain du décret dissolvant le Parlement ; les élections sont fixées au 28 février ; le nouveau Parlement se réunira le 6 mars.

*

Une dépêche du **Cap-Haïtien** annonce qu'une **insurrection générale** à éclaté aux Gonaïves. Le mouvement serait dirigé par Zamor, ancien gouverneur du département et ancien ministre de la guerre. Les Etats-Unis prendront promptement des mesures pour arrêter la révolution à Haïti.

Au **Mexique**, les troupes fédérales et les forces rebelles se concentrent dans le voisinage de Torreon. Trente mille hommes se trouveraient engagés d'ici à un jour ou deux dans des opérations décisives.

Chronique Générale

ALLEMAGNE

REICHSTAG

Les interpellations sur l'affaire de Saverne.

Berlin, 24 juin. — Le Reichstag s'est réuni ce matin pour examiner les motions relatives au règlement de l'intervention de la force armée, l'interpellation sur les incidents de Saverne ayant été close hier soir.

Le banc des ministres était vide. Aucun représentant du gouvernement n'avait jugé utile d'assister à la discussion. La Constitution de l'Empire laisse au Reichstag le droit de proposer au gouvernement de faire une loi. La discussion des motions tendant à faire au gouvernement une proposition de ce genre n'intéresse pas le gouvernement. Néanmoins cette absence fut fort remarquée et produisit une certaine impression sur l'Assemblée.

M. Müller-Meiningen, progressiste, prend la parole au début de la séance pour proposer au Reichstag d'accepter une motion du Centre invitant le gouvernement « à régler la question de l'intervention de l'armée d'une manière qui assure l'indépendance des autorités civiles ».

« M. de Bethmann-Hollweg, dit-il, a dit à la Chambre des Seigneurs qu'il entendait ne tenir aucun compte des motions du Reichstag. Nous voyons donc de quelle inqualifiable manière on refuse d'accéder aux désirs de l'Assemblée. (Approbations sur tous les bancs, sauf chez les conservateurs.) Je vois que le Centre proteste lui-même contre ce traitement du Reichstag. (Approbations au Centre).

C'est tout à fait le ton que prit à notre égard autrefois le ministre de la guerre. C'est une chaîne ininterrompue de provocations au Parlement allemand. Si jamais un acte de solidarité parlementaire s'est imposé, c'est aujourd'hui. (Approbations sur tous les bancs, sauf chez les conservateurs.)

M. Fehrenbach, du Centre, estime qu'on ne peut se fier aveuglément au gouvernement mais qu'on doit énergiquement influer sur son attitude (Approbation.) Il prie le Reichstag d'accepter la motion à l'unanimité pour que la volonté des représentants du peuple se manifeste clairement. Il se déclare prêt aussi à accepter la motion des nationaux libéraux.

M. Müller-Meiningen reprend la parole pour demander à l'assemblée d'accepter une motion nationale-libérale priant le chancelier de communiquer le plus tôt possible au Reichstag les résultats de l'examen de l'ordonnance de 1820.

M. Haase, socialiste, déclare que si le Reichstag avait le moindre sentiment d'amour propre il devrait montrer au gouvern ment tout son pouvoir et ne pas se laisser marcher sur le pied.

Le président rappelle l'orateur à l'ordre pour cette expression.

M. Haase en appelle une dernière fois au Reichstag pour que la légalité règne à nouveau en Alsace-Lorraine.

M. Hauss, du Centre alsacien. — La déclaration du Chancelier est heureuse en ce sens qu'il juge nécessaire d'examiner si l'ordre de cabinet de 1820 s'accorde avec la Constitution, les lois et les principes généraux du droit. Nous autres Alsaciens, sans doute, nous n'avons pas lieu de jubiler à la suite de cette annonce et de louer le jour avant le soir. Car nous avons profondément été déçus sous ce rapport et à différentes reprises. Malgré tout cependant les déclarations faites hier par le Chancelier nous fournissent la garantie qu'on entreprendra au moins la tentative de consolider de nouveau le terrain du droit chancelant en Alsace-Lorraine. Chez nous en Alsace, d'après la loi française, le maire est autorisé en première ligne à requérir l'assistance des troupes lorsque les pouvoirs civils ne suffisent plus. Nous regrettons que les militaires aient abandonné chez nous ce terrain du droit. On a objecté que par l'introduction de la Constitution de l'Empire en Alsace-Lorraine on a introduit aussi l'ordre de cabinet de 1820. Si la chose était exacte il n'y aurait pas eu lieu d'introduire plus tard en Alsace-Lorraine la loi militaire prussienne par une loi spéciale. L'ordre de cabinet lui-même ne pourrait être introduit que par la voie d'une loi ou par une ordonnance impériale. Où en serions-nous si chaque soldat en Alsace-Lorraine portait dans un sac les prescrip-

---

FEUILLETON DU *LORRAIN* — 1 —

LE BOUCHON DE CRISTAL

PAR

Maurice LEBLANC

I. — ARRESTATIONS

Les deux barques se balançaient dans l'ombre, attachées au petit môle qui pointait hors du jardin. A travers la brume épaisse, on apercevait çà et là, sur les bords du lac, des fenêtres éclairées. En face, le casino d'Enghien ruisselait de lumière, bien qu'on fût aux derniers jours de septembre. Quelques étoiles apparaissaient entre les nuages. Une brise légère soulevait la surface de l'eau.

Arsène Lupin sortit du kiosque où il fumait un cigare et, se penchant au bout du môle :

— Grognard ! Le Ballu ?... Vous êtes là ?

Un homme surgit de chacune des barques, et l'un d'eux répondit :

— Oui, patron.

— Préparez-vous, j'entends l'auto qui revient avec Gilbert et Vaucheray.

Il traversa le jardin, fit le tour d'une maison en construction, dont on discernait les échafaudages, et entr'ouvrit avec précaution la porte qui donnait sur l'avenue de Ceinture. Il ne s'était pas trompé : une lueur vive jaillit au tournant, et une grande auto découverte s'arrêta, d'où sautèrent deux hommes vêtus de pardessus au col relevé, et coiffés de casquettes.

C'étaient Gilbert et Vaucheray — Gilbert, un garçon de vingt ou vingt-deux ans, le visage sympathique, l'allure souple et puissante ; Vaucheray, plus petit, les cheveux grisonnants, la face blême et maladive.

— Eh bien, demanda Lupin, vous l'avez vu, le député ?...

— Oui, patron, répondit Gilbert, nous l'avons aperçu qui prenait le train de sept heures quarante pour Paris, comme nous le savions.

— En ce cas, nous sommes libres d'agir ?

— Entièrement libre, la villa Marie-Thérèse est à notre disposition.

Le chauffeur étant resté sur son siège, Lupin lui dit :

— Ne stationne pas ici. Ça pourrait attirer l'attention. Reviens à neuf heures et demie précises, à temps pour charger la voiture... si toutefois l'expédition ne rate pas.

— Pourquoi voulez-vous que ça rate ? observa Gilbert.

L'auto s'en alla et Lupin, reprenant la route du lac avec ses nouveaux compagnons, répondit :

— Pourquoi ? parce que ce n'est pas moi qui ai préparé le coup, et quand ce n'est pas moi je n'ai qu'à moitié confiance.

— Bah ! patron, voilà trois ans que je travaille avec vous... Je commence à la connaître !

— Oui, mon garçon, tu commences, dit Lupin, et c'est justement pourquoi je crains les gaffes... Allons, embarque... Et toi, Vaucheray, prends l'autre bateau... Bien... Maintenant, nagez, les enfants... et le moins de bruit possible.

Grognard et Le Ballu, les deux rameurs, piquèrent droit vers la rive opposée, un peu à gauche du casino.

On rencontra une barque où des gens chantaient à tue-tête.

Et ce fut tout.

Lupin se rapprocha de son compagnon et dit à voix basse :

— Dis donc, Gilbert, c'est toi qui a eu l'idée de ce coup-là, ou bien Vaucheray ?...

— Ma foi, je ne sais pas trop... Il y a des semaines qu'on en parle tous deux.

— C'est que je me méfie de Vaucheray... Un sale caractère... en dessous... Je me demande pourquoi je ne me débarrasse pas de lui...

— Oh ! patron !

— Mais si ! mais si ! c'est un gaillard dangereux... sans compter qu'il doit avoir sur la conscience quelques peccadilles plutôt sérieuses.

Il demeura silencieux un instant et reprit :

— Ainsi, tu es bien sûr d'avoir vu le député Daubrecq ?

— De mes yeux vu, patron.

— Et tu sais qu'il a un rendez-vous à Paris ?

— Il va au théâtre.

— Bien, mais ses domestiques sont restés à sa villa d'Enghien...

— La cuisinière est renvoyée. Quant au valet de chambre, Léonard, qui est l'homme de confiance du député Daubrecq, il attend son maître à Paris, d'où ils ne peuvent revenir avant une heure du matin. Mais...

— Mais ?

— Nous devons compter sur un caprice possible de Daubrecq, sur un changement d'humeur, sur un retour inopiné, et par conséquent prendre nos dispositions pour avoir tout fini dans une heure.

— Et tu possèdes ces renseignements ?...

— Depuis ce matin. Aussitôt Vaucheray et moi nous avons pensé que le moment était favorable. J'ai choisi comme point de départ le jardin de cette maison en construction que nous venons de quitter, maison qui n'est pas gardée la nuit. J'ai averti deux camarades pour conduire les barques, et je vous ai téléphoné. Voilà toute l'histoire.

— Tu as les clefs ?

— Celles du perron.

— C'est bien la villa qu'on discerne là-bas, entourée d'un parc ?

— Oui, la villa Marie-Thérèse, et, comme les deux autres dont les jardins l'encadrent ne sont plus habitées depuis une semaine, nous avons tout le temps de déménager ce qui nous plaît, et je vous jure, patron, que ça en vaut la peine.

Lupin marmotta :

— Beaucoup trop commode, l'aventure. Aucun charme.

Ils abordèrent dans une petite anse, d'où s'élevaient, à l'abri d'un toit vermoulu, quelques marches de pierre. Lupin jugea que le transbordement des meubles serait facile. Mais il dit soudain :

— Il y a du monde à la villa. Tenez... Une lumière.

— C'est un bec de gaz, patron... La lumière ne bouge pas...

Grognard resta près des barques, avec mission de faire le guet, tandis que Le Ballu, l'autre rameur, se rendait à la grille de l'avenue de Ceinture, et que Lupin et ses deux compagnons rampaient dans l'ombre jusqu'au bas du perron.

Gilbert monta le premier. Ayant cherché à tâtons, il introduisit d'abord la clef de la serrure, puis celle du verrou de sûreté. Toutes deux fonctionnèrent aisément, de sorte que le battant put être entre-bâillé et livra passage aux trois hommes.

Dans le vestibule, un bec de gaz flambait.

— Vous voyez, patron... dit Gilbert.

— Oui, oui... dit Lupin, à voix basse ; mais il me semble que la lumière qui brillait ne venait pas de là.

— D'où, alors ?

— Ma foi, je n'en sais rien. Le salon est ici ?

— Non, répondit Gilbert, qui ne craignait pas de parler un peu fort, non, par précaution il a tout réuni au premier étage, dans sa chambre et dans les chambres voisines.

— Et l'escalier ?

— A droite derrière le rideau.

Lupin se dirigea vers ce rideau, et déjà il écartait l'étoffe quand, tout à coup, à quatre pas sur la gauche, une porte s'ouvrit et une tête apparut, une tête d'homme blême, avec des yeux d'épouvante.

— Au secours ! à l'assassin !... hurla-t-il.

Et précipitamment il entra dans la pièce.

— C'est Léonard ! le domestique ! cria Gilbert.

— S'il fait des manières, je l'abats, gronda Vaucheray.

— Tu vas nous fiche la paix, Vaucheray, hein ? ordonna Lupin, qui s'élançait à la poursuite du domestique.

Il traversa d'abord une salle à manger, où il y avait encore, auprès d'une lampe, des assiettes et une bouteille, et il retrouva Léonard au fond d'un office dont il essayait vainement d'ouvrir la fenêtre.

— Ne bouge pas, l'artiste ! Pas de blague !... Ah ! la brute !

Il s'était abattu à terre, d'un geste, en voyant Léonard lever le bras vers lui. Trois détonations furent jetées dans la pénombre de l'office, puis le domestique bascula, saisi aux jambes par Lupin, qui lui arracha son arme et l'étreignit à la gorge.

— Sacrée brute, va ! grogna-t-il. Un peu plus il me démolissait... Vaucheray, ligote-moi ce gentilhomme.

Avec sa lanterne de poche il éclaira le visage du domestique et ricana :

— Pas joli, le monsieur... Tu ne dois pas avoir la conscience très nette, Léonard ; d'ailleurs, pour être le larbin du député Daubrecq... Tu as fini, Vaucheray ? Je voudrais bien ne pas moisir ici !

— Aucun danger, patron, dit Gilbert.

— Ah ! vraiment... Et le coup de feu, tu crois que ça ne s'entend pas ?

— Absolument impossible.

— N'importe il s'agit de faire vite. Vaucheray, prends la lampe et montons.

Il empoigna le bras de Gilbert, et l'entraînant vers le premier étage :

— Imbécile ! c'est comme ça que tu t'informes ? Avais-je raison de me défier ?

— Voyons, patron, je ne pouvais pas savoir qu'il changerait d'avis et reviendrait dîner.

— On doit tout savoir, quand on a l'honneur de cambrioler les gens. Mazette, je vous retiens, Vaucheray et toi... Vous avez le chic...

La vue des meubles du premier étage apaisa Lupin, et, commençant l'inventaire avec une satisfaction d'amateur qui vient de s'offrir quelques objets d'art :

— Bigre ! peu de chose, mais du nanan. Ce représentant du peuple ne manque pas de goût... Quatre fauteuils d'Aubusson... un secrétaire signé, je gage, Percier-Fontaine, deux appliques de Gouttières... un vrai Fragonard et un faux Nattier qu'un milliardaire américain avalera tout cru. Bref, une fortune. Et il y a des gens grincheux qui prétendent qu'on ne trouve plus rien d'authentique. Crebleu ! qu'ils fassent comme moi ! qu'ils cherchent !

Gilbert et Vaucheray, sur l'ordre de Lupin, et d'après ses indications, procédèrent aussitôt à l'enlèvement méthodique des plus gros meubles. Au bout d'une demi-heure, la première barque était remplie, il fut décidé que Grognard et Le Ballu partiraient en avant et commenceraient le chargement de l'auto.

(*A suivre.*)

tions de son pays relative au service! (Vive agitation.)

S'il en était ainsi nous n'aurions en Alsace-Lorraine non seulement le droit de l'Empire et celui du pays, mais encore le droit prussien, le droit bavarois, le droit wurtembergeois. Admettons qu'une émeute éclate à Metz et que les troupes fussent obligées d'intervenir. Dans ce cas les troupes prussiennes pourraient intervenir en vertu de l'ordre de cabinet de 1820, tandis que les troupes bavaroises ne pourraient intervenir que sur la réquisition des autorités civiles. Et alors on dirait de nouveau au prochain Congrès des Vieux-Prussiens: Les Prussiens ont dû encore une fois marcher de l'avant pour inspirer courage aux Bavarois. (Vive agitation. Cloche du président.) Je n'ai pas besoin d'ajouter quelque chose pour motiver notre motion. J'aurais tout lieu à présent de m'étendre sur plusieurs déclarations qui ont été faites hier. En raison de la situation j'y renonce. L'occasion se représentera plus tard. Il y aura lieu de parler encore des rapports entre les civils et les militaires, de la question des nationalistes et notamment aussi de la manière dont la Constitution d'Alsace-Lorraine est appliquée. Il importe d'abord que l'on veille à ce que le droit et la loi trouvent de nouveau un asile en Alsace-Lorraine.

M. Bassermann, national-libéral, insiste sur ce point que dans des cas exceptionnels le droit d'intervention des militaires doit évidemment être sauvegardé.

On passe au vote.

Les motions du Centre et des nationaux libéraux demandant au gouvernement de faire connaître au plus tôt le résultat de l'enquête ouverte sur la validité des prescriptions de 1899, sont adoptées à une grande majorité, contre les seules voix des droites, à l'exception du comte Posadowski qui vote pour la motion du Centre.

La proposition des radicaux et la motion des Alsaciens-Lorrains concernant la réglementation de l'emploi de la force-armée ainsi que la motion socialiste demandant la suppression des conseils de guerre sont renvoyées à une commission. (Appl. nourris au Centre et à gauche.)

L'ordre du jour porte la continuation du débat sur le budget de l'intérieur, mais pour protester contre l'absence du gouvernement, le Reichstag décide de lever la séance immédiatement et de s'ajourner à mercredi. Pour ce dernier vote une partie des nationaux libéraux désirant ne pas manifester contre le gouvernement a voté avec les conservateurs contre l'ajournement.

Après le vote, le député du Centre M. Gröber s'écrie : « Nous protestons en quittant cette salle contre le fait que le gouvernement n'est point ici. »

LES APPRÉCIATIONS DE LA PRESSE

Les journaux radicaux ayant commenté hier l'absence gouvernementale qui marqua la séance de la matinée, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié une note de justification :

« Suivant le principe observé par Bismarck, dit cette note, les gouvernements confédérés ne se sont pas fait représenter au Reichstag lors de la discussion des motions d'initiative. L'ordre du jour de la séance de samedi matin ne contenait pas seulement des propositions de lois; les partis y avaient aussi inscrit des motions exprimant des vœux ou des demandes d'explications.

« Mais le Chancelier s'était déjà exprimé à ce sujet dans son discours. Il avait insisté sur le fait qu'on poursuivait l'examen de la question de savoir s'il y avait lieu de modifier les instructions aux officiers. Étant donnée cette situation, on ne voit pas en quoi la présence des représentants des Etats confédérés eût pu faciliter les débats. Au reste, une Assemblée législative ne peut, aux termes de la Constitution, collaborer à une modification des prescriptions militaires. [illegible] par le semi-officieux *Berliner Lokal-Anzeiger*, qui dit:

« Le Reichstag ne doit pas se laisser aller à des illusions. Ses décisions sont, dans le domaine militaire, encore moins efficaces qu'ailleurs. »

La bataille est finie. C'est ce que constatent la *Germania* et le socialiste *Vorwärts*, les organes des deux plus grands partis du Reichstag.

La *Germania* écrit :

« Le Reichstag a des intentions pacifiques. Il les a affirmées nettement dans la séance de vendredi et dans celle de samedi. Puisse le gouvernement, après la clôture de cette affaire de Saverne, se montrer lui aussi pacifique et tenir compte des justes désirs du Reichstag. »

Le Vorwärts s'exprime dans le même sens :

« La flamme morte de l'opposition a jeté hier une petite lueur, mais elle ne s'épanouira plus de longtemps en une gerbe ardente. On désire la paix. Il nous faut du calme. Apportez-moi mes pantoufles! Que voulez-vous, l'Allemagne ce n'est pas un repaire de bandits politiques, c'est une *nursery* où des enfants s'amusent. »

La *Post*, de Berlin, résumant ses impressions sur les débats du Reichstag, reparle du « pays annexé ».

« Seule une guerre victorieuse, écrit l'organe conservateur, pourrait détruire définitivement chez la population d'Alsace-Lorraine, l'espoir d'une séparation de l'Allemagne; tant que cette bataille n'aura pas été livrée, nous serons dans la Terre d'Empire comme en pays ennemi, et aurons à nous y défendre contre la tension. »

Les journaux radicaux expriment le plus vif mécontentement au sujet de l'attitude du gouvernement.

Le *Berliner Tageblatt* écrit :

« Ce qui reste de ces débats sur Saverne, au cours desquels un chancelier allemand n'eut même pas le courage de repousser les offenses faites au Reichstag par la Ligue prussienne, c'est un sentiment de profond mécontentement. »

Le *Courrier de la Bourse* se plaint de la trahison des nationaux-libéraux « qui, depuis le débat de décembre, se sont laissés si souvent intimider par la Droite ».

FRANCE

Le régime scolaire.

A propos d'une nouvelle loi scolaire qui va être votée en France, l'historien Louis Madelin écrit, dans la *République française*, un article dont voici des extraits :

« Ainsi une nouvelle loi dite scolaire va augmenter pour toute une catégorie de bons citoyens les chances qu'ils peuvent avoir d'aller en prison. Il est assez étrange que nous soyons le seul peuple où une loi réglant l'éducation de l'enfance puisse aboutir à cette conclusion.

Notre régime scolaire est radicalement faussé — et c'est une chose terrible — par la lutte politique dont il est le prétexte...

Lorsque je vivais en Amérique, j'essayais en vain de me défendre d'une espèce de griserie. Elle ne venait point de tout ce que je voyais de vraiment grand dans ce peuple de Titans qui déplacent les montagnes et comblent les mers. Non. A tant de grandeur dans l'effort je préférais un autre trait. Je me grisais de l'air de la liberté...

Je savais notamment la question de l'Ecole résolue avec une admirable simplicité. Pas d'écoles d'Etat. Mais quiconque ouvrait une école, confessionnelle ou libre penseuse, chrétienne ou juive, catholique ou presbytérienne, était immédiatement l'objet de la surveillance de l'Etat. En France quiconque ouvre une école, foyer d'instruction en un pays où l'on se plaint que baisse l'instruction, est suspect de complot contre la sûreté de l'Etat ou presque. Le sous-préfet la cote réactionnaire et même *obscurantiste* — ce qui est plaisant — et sur son passage les fortes têtes du *Café de la Place* murmurent : « *A bas la calotte!* » A l'occasion, les autorités constituées ne seront pas fâchées de lui serrer la vis.

Mais il y aura bientôt mieux. L'Ecole publique elle-même va apparaître hérissée de bombardes, canons et mitrailleuses, crénelée dans ses murs, entourée de fossés, bardée de fer. L'instituteur, dans sa chaire blindée, fera la classe un revolver dans chaque main. De ce poste de guerre qu'est désormais une chaire d'école en France, il pourra viser ses « ennemis » au cœur. Il y a plus, il les pourra traîner à son char la corde au cou; car s'il lui plaît de choisir dans une liste de *Manuels* ceux qu'il sait spécialement désagréables aux pères « ennemis », il aura maintenant le pouvoir de forcer ces pères à se démettre ou à se soumettre — ou la joie de les faire mettre en prison.

J'avoue que je me résigne mal à cette fantastique vision : le maître d'école enseignant flanqué d'un gendarme et d'un garde champêtre.

On me dit que dans certaines communes où l'instituteur s'était, par trop de morgue, fait mettre à l'index, la nouvelle du vote assuré de la loi de défense, a fait s'épanouir la figure du pauvre homme. Il va avoir « sa revanche ».

Hélas! c'est une victoire à la Pyrrhus. Déjà les instituteurs — sans s'en apercevoir — devenaient les curés de la démocratie». Les paysans aimaient encore moins la jaquette du maître d'école que la soutane du desservant. Si sur cette jaquette l'instituteur passe une cuirasse, il deviendra si franchement odieux que, il faut nous en croire, cela se terminera mal. »

Le Président dans la Drôme.

M. Loubet, le préfet, les sénateurs et les députés de la Drôme ont été reçus par M. Poincaré. Il s'agissait d'inviter officiellement le président à visiter la Drôme lors de son voyage dans le Dauphiné par la route des Alpes. Le Président a accepté de parcourir en automobile la région la plus prospère du département, ce qui lui permettra de s'arrêter dans les villes les plus importantes.

Ce voyage aura probablement lieu en septembre. Auparavant, M. Poincaré, invité à venir à Lyon à l'occasion de l'Exposition internationale urbaine, se rendra dans cette ville le 17 mai.

Les funérailles du général Picquart.

Paris, 24 janvier. — Les funérailles, aux frais de l'Etat, du général Picquart ont eu lieu ce matin. Les troupes de la garnison de Paris, chargées de rendre les honneurs, se sont massées à la gare du Nord à partir de 8 h. 1/2. Les présidents du Sénat et de la Chambre et les ministres sont arrivés à 9 h. 25. Le Président de la République est arrivé à 9 h. 30. Les troupes ont rendu les honneurs. Le Président de la République s'est incliné devant le cercueil, a serré la main aux membres de la famille et a assisté à la levée du corps. Le cortège s'est mis en marche à 9 h. 40 puis le Président s'est retiré. Dans l'assistance on remarquait MM. Alfred Dreyfus, Fallières, Clemenceau. Le corps a été conduit au cimetière du Père-Lachaise où a eu lieu l'incinération en présence des membres de la famille. La cérémonie a pris fin à 11 h. 45.

L'approvisionnement de Paris en cas de mobilisation.

Le Conseil municipal de Paris, réuni samedi en séance secrète, a voté, à titre de contribution volontaire, une somme de 400.000 fr. en vue de permettre à l'autorité militaire de constituer à Paris un stock permanent de 100.000 quintaux de farine exclusivement réservée à pourvoir aux besoins de la population civile du département de la Seine pendant la période de mobilisation.

Une escadre anglaise à Cherbourg.

La préfecture maritime de Cherbourg annonce qu'une escadre anglaise séjournera à Cherbourg du 10 au 17 février.

Le froid.

[illegible] se sont produites à Paris, en Normandie et en d'autres régions. Le lieutenant anglais William Preston, du steamer *Vebb*, a succombé au Havre.

Suicide d'un directeur de banque.

Lorient, 24 janvier. — M. Ragot, directeur de banque, s'est suicidé au moment où un inspecteur de la banque voulait procéder à une vérification des livres.

Une empoisonneuse.

Cambrai, 24 janvier. — La paysanne Octavie Lecompte a avoué son crime; elle a déclaré toutefois qu'elle n'a pas empoisonné son père et son frère par amour du lucre; elle a seulement voulu se débarrasser d'eux parce qu'ils maltraitaient ses enfants.

BELGIQUE

Le prince Victor-Napoléon a un héritier.

La princesse Napoléon, née princesse Clémentine de Belgique, a mis au monde hier matin un petit prince. C'est le premier fils du prince Napoléon, déjà père d'une fille, la princesse Marie Clotilde-Eugénie, née à Bruxelles, le 20 mars 1912.

Le comité politique plébiscitaire a envoyé au prince Napoléon l'adresse suivante :

« Le comité politique plébiscitaire, plein de joie en recevant l'heureuse nouvelle de la naissance du fils de Votre Altesse Impériale, La prie d'agréer ses respectueuses félicitations.

« Que nos vœux aillent trouver, sur cette terre d'exil où son père a été si injustement jeté, ce Napoléon, espoir de la démocratie française, gage de la grandeur nationale, héritier du plus grand nom dont puisse s'honorer la Patrie.

« Pour le comité politique plébiscitaire :

« *Le secrétaire général*,
« TH. RUDELLE. »

MAROC

Mort de M. Chevandier de Valdrôme.

Nous avons annoncé samedi que M. Chevandier de Valdrôme, agent diplomatique et consul général de France à Tanger, a été assassiné par son cuisinier.

M. Chevandier de Valdrôme offrait vendredi soir un dîner. Son cuisinier, un nommé Iuro, un Français que M. de Valdrôme engagea à Paris, déclara qu'il refusait de servir le repas. Les menaces n'étant pas venues à bout de son obstination, M. Chevandier de Valdrôme déclara qu'il le chassait.

Ceci se passait dans l'antichambre. M. Chevandier de Valdrôme se dirigea vers le salon où se trouvaient ses invités, mais le cuisinier le suivit et tira sur lui deux coups de revolver qui l'atteignirent à la nuque.

Le consul général eut la force de se précipiter dans le salon; il tomba dans les bras de M. Luret, directeur du contrôle de la Dette, en s'écriant : « Je suis mort! »

On l'étendit sur un fauteuil, où il expira aussitôt.

Le meurtrier a été arrêté par le personnel, accouru au bruit des détonations.

Aussitôt la nouvelle connue, toutes les notabilités de Tanger se sont rendues à la légation.

Le cuisinier assassin était un alcoolique invétéré. Tous les domestiques de l'agence vivaient sous la menace de ses coups de folie. Maintes fois, en plein délire, il leva sur eux son couteau, refusant tout service. Valdrôme, par un excès de bonté qui lui coûte la vie, n'avait pas voulu congédier le misérable, qui, après chaque crise, promettait de s'amender et implorait sa grâce.

M. Chevandier de Valdrôme était le neveu de l'ancien ministre de l'intérieur du cabinet Ollivier. Sa famille est originaire de Saint-Quirin.

Né en 1865, il avait été nommé récemment consul général à Tanger. Il était officier de la Légion d'honneur.

LES AFFAIRES D'ORIENT

Les puissances, la Turquie et la Grèce.

Le gouvernement anglais, estimant que le moment est venu d'arrêter définitivement les termes de la communication qui doit être faite par les puissances à la Turquie et à la Grèce pour le règlement des questions de la frontière gréco-albanaise ainsi que de la question des îles de la mer Egée, a préparé une nouvelle note qui contient des propositions visant ce règlement.

On sait que dans sa première note aux puissances, sir Edward Grey avait résumé les décisions de la Conférence de Londres sur ces points. Les grandes puissances ont répondu à cette note. La France et la Russie l'ont acceptée sans modification. L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie l'ont acceptée dans toutes ses grandes lignes. Le moment est donc venu de passer à des propositions fermes de manière à communiquer le plus tôt possible à la Turquie et à la Grèce les décisions des puissances.

La nouvelle note du Foreing Office qui, assure-t-on, est toute prête et partira incessamment, suit dans ses propositions les lignes adoptées par la Conférence de Londres, contenues dans la première note anglaise et confirmée avec quelques légères modifications par les réponses des puissances de la triple alliance.

On considère ici à peu près certain que les puissances une fois d'accord sur la communication à faire à la Turquie et à la Grèce sont décidées à prendre les mesures pour faire respecter leurs décisions par les deux parties.

On dément de divers côtés que des troupes turques aient été débarquées dans l'île de Mytilène. M. Venizelos a affirmé que si le fait s'était produit il eût été certainement un des premiers à le savoir.

ALSACE-LORRAINE

Les changements dans le gouvernement d'Alsace-Lorraine.

La *Rheinisch-Westfälische Zeitung* dit avoir reçu de la source la mieux informée à Berlin l'interprétation suivante des passages du discours prononcé vendredi par le Chancelier en tant qu'ils ont trait à la future administration d'Alsace-Lorraine.

Pour le poste du Statthalter le choix balancerait sérieusement entre le prince de Bülow et le baron de Rheinbaben, président supérieur. Le général von Hoiningen, dit Huene, dont le nom a aussi été prononcé sous ce rapport, n'entrerait en considération, d'après des communications du même personnage, que pour le commandement général du 15e corps d'armée, et dans ce cas le général von Deimling prendrait le commandement général exercé jusqu'ici par le général von Hoiningen (14e corps).

M. le baron Zorn de Bulach qui, de même que le Statthalter, disparaîtra dans les dessous, serait remplacé ou bien par M. le baron von Puttkamer, président de département à Colmar, dont le nom a déjà été prononcé — le seul Prussien se trouvant actuellement dans l'administration civile d'Alsace-Lorraine — ou bien par M. von Delbrück. Si l'Empereur devait se décider pour M. von Delbrück comme secrétaire d'Etat, M. von Puttkamer recevrait le poste de sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, dont M. Mandel sera écarté. Pour le cas où M. von Delbrück n'entre pas en ligne de compte, on prévoit M. von Puttkamer comme secrétaire d'Etat, comme sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur.

M. Petri, sous-secrétaire d'Etat de la justice, resterait provisoirement à son poste; il serait donc le seul Alsacien dans le nouveau ministère.

M. le Dr Albrecht, président du Conseil supérieur de l'instruction publique, serait également remplacé; de même que M. von Trant, directeur au ministère de l'agriculture, qui aurait comme successeur un fonctionnaire de l'agriculture de la Prusse.

Nous ignorons si ces combinaisons doivent être prises au sérieux ou bien si elles ne sont que le produit des désirs des pangermanistes Mais nous avons des raisons de croire, en ce qui concerne particulièrement M. le baron de Gemmingen, que ce fonctionnaire préférerait rester à la tête du département de la Lorraine, ainsi que M. le Maire de Metz en a exprimé le désir jeudi soir lors du dîner offert à l'Hôtel de Ville, plutôt que d'accepter le poste de sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur.

Les conservateurs prussiens s'occupent d'une manière suivie de l'administration de l'Alsace Lorraine, dont ils voudraient à tout prix affaiblir l'indépendance. Une pétition adressée par des Sociétés conservatrices au Chancelier, est caractéristique à cet égard.

On y lit entre autres ceci :

Les événements dans le pays d'Empire réclament instamment une modification radicale dans les organes de l'administration en Alsace-Lorraine afin que ce pays ne soit pas dépouillé de son caractère de pays frontière allemand. Ils exigent une intervention ferme, consciente de son but, de la part du gouvernement de l'Empire, dans l'intérêt de la raison d'Etat. Les assauts provoqués et motivés par l'excitation démocratique contre les droits de l'Empereur et contre le gouvernement détermineront celui, nous l'espérons, à repousser avec une fermeté particulière de pareilles attaques d'autant plus que celles-ci ne reculent même plus devant des atteintes portées à l'honneur du Kronprinz allemand.

Il y a quelques jours le major général en retraite Keim écrivait dans la *Rheinisch-Westfälische Zeitung* :

Un sentiment de dépression s'accuse depuis des années dans les cercles populaires, qui pennent au sérieux le bien de la patrie. Les événements qui se sont produits dans le pays d'Empire ont de nouveau fait grimper ces patriotes sur les murs de la citadelle; mais ces événements ne les ont nullement surpris. Celui qui sème de l'ivraie, récolte de l'ivraie. La suppression de la dictature (les Français savaient fort bien pourquoi ils l'avaient introduite), comme aussi l'octroi précipité d'une Constitution ont fait pousser en tiges les mauvaises herbes des francillons. Et ceci à la faveur des pouvoirs responsables du gouvernement.

Or Saverne a fait éclater l'abcès au caractère malin qui depuis longtemps s'était formé là bas. Cependant je crains que les médecins compétents ne le reconnaissent pas du tout comme un abcès, mais plutôt comme une éruption locale de la peau dans le corps du peuple et qu'il est grandement temps d'administer un contre-poison, sans quoi nous nous élevons dans les districts de l'ouest une Vendée secrète qui, en temps de guerre, recèle des dangers incommensurables...

C'est ici que se trouve en général le noyau de la question, à savoir que les hommes responsables à Berlin et à Strasbourg doivent être récusés par la publicité nationale parce qu'ils ont des opinions préconçues en ce qui touche les affaires d'Alsace-Lorraine.

Ici ce ne sont plus les hommes responsables de Strasbourg que les pangermanistes récusent, mais même ceux de Berlin. On ne voit pas bien quels sont les personnages que vise le général Keim. Peut-être a-t-il en vue le Chancelier, le principal artisan de la Constitution octroyée en 1911 à l'Alsace-Lorraine.

Le journal *Der Elsass-Lothringer*, écrit à ce propos :

Nous n'avons pas de raison de prendre ces considérations particulièrement au tragique. Non pas que nous estimions au-dessous de sa valeur l'influence de M. Keim et de ses armes; au contraire! Mais nous envisageons aussi cette plus récente opération, que l'on veut faire subir au corps de notre peuple, avec calme et sang-froid, parce que les 43 ans, durant lesquels on nous a soumis à des traitements variés, n'ont pas suffi pour nous abîmer (*kaput zu machen*), comme dirait M. von Calker. Nous avons confiance dans notre vie tenace et si un jour M. Keim et ses armes veulent, pour varier, intervenir d'une manière radicale (*durchgreifen*), qu'ils essaient. Ils ne nous changeront pas.

La dissolution du Souvenir Alsacien-Lorrain.

Samedi matin, ainsi que nous l'avons rapporté dans notre dernier numéro, le Conseil impérial a prononcé la dissolution du Souvenir Alsacien-Lorrain, confirmant ainsi la décision prise par le Président du département de la Lorraine en date du 23 janvier 1912. M. Jean a été condamné aux dépens et, en outre, au paiement d'une somme globale de 20 M.

M. Ott, président du Conseil impérial, n'a donné qu'un résumé des considérants du jugement. L'objection que la décision du Président de la Lorraine n'était pas motivée, doit être repoussée comme non justifiée. La décision contient, en dehors des paragraphes motivant la dissolution, l'indication que la Société n'honorait pas seulement les morts, mais qu'elle exerçait encore une activité politique. Ce dernier but devait demeurer secret. Le but de la mesure administrative est seulement d'empêcher qu'il ne subsiste pas de doute sur l'attitude de l'administration vis-à-vis de ladite Société.

Quant au fond, le Conseil impérial estime que le Souvenir Alsacien-Lorrain n'est que la continuation du Souvenir Français. Le discours de M. Jean à Vallières, où il affirme que la façade seule est changée, a confirmé le tribunal dans cette opinion. Etant donnée cette identité, il convenait d'appliquer au Souvenir Alsacien-Lorrain toutes les raisons qu'on a invoquées en faveur de la dissolution du Souvenir Français.

Les dipômes de la Société, qui ne contiennent que des emblèmes se rapportant à l'Alsace-Lorraine et à sa réunion à la France, prouvent que le Souvenir Alsacien-Lorrain voulait exercer une influence sur la situation politique. Ce fait est encore confirmé par l'attitude des chefs qui, dans leurs discours, ont souvent exprimé le désir de voir le pays réuni à la France. Ceci constitue une contravention au § 2 de la loi sur les associations. La tendance de la Société était de préparer un terrain sur lequel on pouvait espérer le développement des buts proposés. Bien que ces tendances ne constituent pas un crime déterminé de haute trahison, elles justifient néanmoins l'application du § 2 de la loi sur les associations.

Le colonel von Reutter et l'administration des postes.

On se rappelle qu'au cours des débats devant le Conseil de guerre le colonel von Reutter a reproché aux employés des postes de Saverne d'avoir empêché la remise de lettre ou cartes où on approuvait sa conduite et de lui avoir délivré au contraire des envois d'un caractère injurieux. C'est là un reproche très grave. Le § 354 du Code pénal punit de 3 mois de prison l'agent des postes qui supprime arbitrairement les envois confiés à la poste. Entretemps on a établi que le reproche du colonel von Reutter n'était aucunement fondé, les employés de la poste à Saverne n'ont pas failli à leur devoir. Les assertions du colonel constituaient donc pour le moins une insulte aussi injustifiée que gratuite. On pouvait supposer que l'administration supérieure des postes usant du bénéfice que lui accorde le § 196 du Code pénal, demande ait des poursuites contre le diffamateur. Mais jusqu'à présent l'administration des postes n'a rien fait de pareil et le reproche immérité du colonel von Reutter continuera à peser sur les employés des postes de Saverne, au profond contentement des gazettes pangermanistes.

Dispositions concernant le séjour des officiers étrangers.

Le ministère de la guerre de Prusse a informé les gouvernements étrangers que les militaires étrangers en activité ne peuvent voyager en Alsace-Lorraine qu'après avoir obtenu une permission à demander préalablement au Ministère d'Alsace-Lorraine. Pendant leur séjour en Alsace-Lorraine les officiers étrangers doivent se conformer aux obligations suivantes :

1° Ils ont à faire une déclaration de police à la mairie de chaque localité où ils s'arrêtent pendant plus de 24 heures ;

2° ils ont à faire une déclaration militaire qui doit être effectuée alors même que le séjour n'atteint pas une durée de 24 heures.

Des dispositions ont été prises aussi pour le séjour dans les provinces de l'est de la Prusse.

Le gouvernement français a publié des dispositions spéciales portant qu'il est réservé à la frontière de l'est de la France une zone dans les limites de laquelle les militaires étrangers sont soumis à des formalités déterminées.

Procès de presse.

En octobre dernier, notre contrère strasbourgeois, M. Charles Lutz, s'entendait condamner à un mois de prison pour un article dont il avait assumé la responsabilité sans en être l'auteur. Il s'agissait, dans cet article, des « parasites ». M. Lutz demanda la revision du procès par la Cour de Leipzig qui vient de se prononcer en dernière instance. La Cour suprême a confirmé la sentence des juges de Strasbourg, et M. Lutz devra passer un mois en prison. Décidément, le « métier » n'est pas gai!

Calendrier. — Aujourd'hui, lundi 26 janvier, vingt-sixième jour de l'année. Lever du soleil: 7 h 41; coucher: 4 h. 46.

Nouvelle lune.

Fête du jour. — Sainte Paule, v.

Il y cent ans. — *26 janvier 1814.* — Le château de la Haute-Bévoye appartenant au général Thirion, est incendié. On apercevait à 7 heures du soir, au-dessus de l'Esplanade, les flammes de cet incendie qu'on prétendait être l'effet d'un accident. Le commandant du détachement ennemi qui occupait ce poste, s'empressa de commander aux troupes d'en arrêter les progrès, avec le concours des habitants des villages voisins.

— *27 janvier 1814.* — Les Russes succèdent aux Prussiens devant les portes de Metz, la garnison de cette ville fait une sortie, repousse l'ennemi et ramène des prisonniers entre autre un lieutenant d'infanterie. Conduit chez le général Durutte, il s'imagina qu'il allait être fusillé. Les égards qu'on s'empressa d'avoir pour lui le dissuadèrent promptement.

La température. — La baisse barométrique continue sur le nord et l'ouest de l'Europe.

Le vent est assez fort du Sud sur la Manche.

La température s'est relevée sur nos régions. Hier matin, le thermomètre marquait: 17° à Bucarest, —10° à Charleville, —9° à Paris et à Nantes, —5° à Lyon, +4° à Nice, 11° à Alger.

La température va continuer à se relever.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

(Observations faites par M. REMOISSENET, à Metz)

	BAROMÈTRE A 0°	THERMOMÈTRE	VENT	TEMPS
25 janv. à 4 h. soir	755.0	— 1.5	S O	Beau
26 janv. à 8 h. matin	751.3	— 2.5	S	Beau

Thermomètre. — Maximum du 25 : —1.5; Minimum aujourd'hui : —3.5

CHRONIQUE MESSINE

La question de la direction du Théâtre.

De nombreux candidats se sont déjà présentés pour reprendre la direction du Théâtre devenue vacante par suite de la mort de M. Brucks. Aucune décision cependant n'a encore été prise. Il n'est guère probable que la municipalité se prononce pour l'exploitation du Théâtre en régie. D'autre part, les difficultés financières que rencontrera un futur directeur, resteront les mêmes que celles auxquelles M. Brucks se trouvait aux prises. Il paraît matériellement impossible d'entretenir à Metz trois troupes complètes, une d'opéra, une d'opérette et une de comédie. On se souvient que, durant les dernières années, M. Brucks n'avait pu équilibrer son budget que grâce aux représentations qu'il donnait au dehors, à Luxembourg, à Thionville et à Sarrelouis

On a envisagé une nouvelle combinaison qui consisterait à engager des troupes en commun pour les deux Théâtres municipaux de Metz et de Trèves. Ces troupes joueraient alternativement sur les deux scènes; le public et les municipalités des deux villes y trouveraient leur compte. Des pourparlers sont engagés à ce sujet, mais rien de définitif n'est encore décidé.

Renseignements sur les questions d'assurance.

L'administration de la caisse d'assurance pour l'arrondissement de Metz-campagne fait remarquer que, depuis mai dernier déjà, il existe un comité d'hommes de confiance et de suppléants qui est toujours disposé à donner tous les renseignements concernant les questions d'assurance. On peut s'adresser, pour les renseignements à obtenir, à MM. Philippe Nägler, à Longeville, Dr Philipp, à Maizières, Hädecke, employé d'usine, à Rombas, Krämer, chef d'atelier, à Maizières ou directement à M. C. Schulze, ancien directeur de forges, au Ban Saint-Martin, ou enfin à M. Otto Hermann, comptable à Rombas, rue des Jardins. Prière d'ajouter un timbre pour la réponse.

Fièvre aphteuse.

Fin novembre, la fièvre aphteuse était déclarée dans onze communes d'Alsace-Lorraine, affectant 46 écuries avec 276 têtes de bétail; dans le courant de décembre, cette épizootie s'est déclarée dans vingt-trois communes, affectant 153 écuries avec 979 têtes de bétail; elle s'est éteinte dans cinq communes. Au total on comptait cinq communes avec 119 écuries et 700 animaux infectés par la fièvre aphteuse. Pour la Lorraine, les communes se partagent ainsi: Château-Salins 6, Forbach 1, Metz 1, Sarrebourg 6 et Sarreguemines 1.

Objets trouvés.

Le 27 novembre 1913, trois vieux draps de lit; le 12 janvier, une montre; recueilli un chien de berger; le 13, une montre de dame en acier; recueilli, un fox-terrier; le 15, un porte-monnaie contenant de l'argent; un trousseau de clefs; le 18, un réticule avec un porte-monnaie contenant de l'argent; le 19, une chaîne de montre en or. S'adresser à la Direction de police, bureau n° 4.

La récolte mondiale des céréales.

Voici les chiffres de la récolte mondiale des céréales en 1913 avec ceux de la récolte de 1912 à titre de comparaison (en millions de quintaux métriques) :

	EN 1913	EN 1912	DIFFÉRENCE POUR 1913
blé. . . .	1.184.90	1.115.86	+ 69 04
seigle . . .	898.80	503.13	— 4,34
orge. . . .	431.75	404.61	+ 27,14
avoine. . .	737.86	765.17	— 18,31
maïs. . . .	1.044.08	1.195.05	— 150 97
Total . .	3.297.39	3.974.83	— 77.44

Tout compte fait, la récolte mondiale de toutes les céréales a donc été, en 1913, inférieure de 77.44 millions de quintaux métriques à celle de l'année précédente.

Capture de cambrioleurs.

Dans la nuit du 22 au 23, des cambrioleurs ont pénétré à Chesny chez Mme veuve Bernanose, âgée de 72 ans et lui ont enlevé une somme de plus de 200 M; hier la police a arrêté des individus qu'elle croit être les coupables.

Bataille sur la place Saint-Louis.

Sur la place Saint-Louis, dans la nuit de samedi à dimanche, deux groupes d'individus se sont rencontrés et, après quelques paroles piquantes, en sont venus aux mains. L'un d'eux ayant été terrassé, son adversaire sorti un tuyau en caoutchouc garni de plomb et lui en porta plusieurs coups sur la tête. Le blessé couvert